

PATRICE BRUN

LES ΑΣΤΡΑΙΟΥΣΙΟΙ DU DECRET D'ARISTOTELES (*IG* II² 43)

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 121 (1998) 103–108

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

LES ΑΣΤΡΑΙΟΥΣΙΟΙ DU DECRET D'ARISTOTELES (IG II² 43)

A la ligne 118 du décret d'Aristotélès apparaît le curieux ethnique des Ἀστραίουσίοι, *unicum* absolu dans nos sources, et les éditeurs ou commentateurs ayant évoqué cette communauté se sont contentés de souligner son aspect inconnu¹. Le nom de la cité que l'on peut inférer à partir de cet ethnique n'est pas davantage assuré: sans doute Astraïoussa².

Qu'un ethnique inconnu figure sur une inscription n'est certes pas chose isolée: on pourrait en effet multiplier les exemples de communautés attestées seulement par une mention épigraphique. Mais de tels exemples sont la plupart du temps à rechercher dans des zones plutôt excentrées du monde grec. Or, telle n'est pas la situation de tous ceux qui furent enregistrés comme alliés sur la stèle en question. Rappelons que les alliés d'Athènes sont recrutés en 377–373 dans la Grèce balkanique et insulaire. Cette remarque n'en rend que plus étonnante dans ce texte la présence d'un *hapax* ethnique, et je vais ici proposer d'identifier les Ἀστραίουσίοι à des Grecs connus sous un autre nom. J'ai beaucoup de difficultés à imaginer, dans cet espace géographique, l'existence d'une cité inconnue³ qui n'aurait jamais frappé la moindre monnaie et aurait échappé au maillage très serré de l'impérialisme athénien au V^e siècle, puisque les listes du tribut ne les mentionnent pas.

Les alliés ont été enregistrés au fur et à mesure de leur adhésion à la Ligue dans une sorte de logique géographique. Sur la face principale de la stèle, par différentes mains, ont été gravés les noms des six premiers alliés, les co-fondateurs de la Ligue (Chios, Thèbes, Mytilène, Méthymna, Rhodes), la plupart des cités eubéennes (Chalcis, Erétrie, Aréthousa⁴, Carystos) avec la petite Ikos, située juste au nord de la grande île, puis d'autres alliés, plus nettement septentrionaux (Périnthe, Péparéthos, Skiathos, Maronée, Dies d'Eubée et peut-être Palaiskiathos), enfin les Pariens et les *Athènitai* d'Eubée. Sur la tranche de la stèle, même logique de bloc régional. Les premiers sont inscrits sous l'appellation lacunaire de [.]ραίων [ὁ δ]ῆμος. Puis viennent les gens d'Abdère, Thasos (?), Chalcidique de Thrace, Ainos, Samothrace, Dikaiopolis, toutes communautés du nord de l'Égée. Une nouvelle main a gravé ensuite Acarnaniens, *Pronnoi* de Céphallènie, les rois de Molossie Alkétas et Néoptolémus. Après une érasure célèbre⁵, une même main a retranscrit ces derniers peuples:

¹ W. Dittenberger, *Syll.*³ 147 n. 44 p. 199: "ignota civitas"; J. Beloch, *Griechische Geschichte* III.2 [1923], p. 158: "unbekannter Lage ohne Zweifel in Thrakien"; F.H. Marshall, *The Second Athenian Confederacy*, Cambridge, 1905, p. 69: "the unknown Ἀστραίουσίοι". S. Accame, *La lega ateniese del secolo IV*, Rome, 1941, p. 99: "Gli Ἀστραίουσίοι sono ignoti, non trovandosi nemmeno nelle liste dei tributi del sec. V a. Cr." M.N. Tod, *Greek Historical Inscriptions*, II, Oxford, 1948, p. 67: "The Ἀστραίουσίοι are not elsewhere mentioned". M. Dreher, *Poleis und Nicht-Poleis im Zweiten Athenischen Seebund*, *Sources for the Ancient Greek City-State*, *HfM* 72, M. Hansen éd., 1995, n. 104 p. 198: "Der Ort ist ansonsten unbekannt" (avec renvoi à Accame). La *Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, Princeton, 1976, n'indique rien non plus.

² D. Knoepfler, *BCH* 105, 1981, n. 128 p. 320: "On peut, je crois, ajouter à (la) liste [des toponymes en -oussa], la ville ou l'île qui était la patrie des mystérieux Ἀστραίουσίοι, membres de la Seconde Confédération maritime. Elle devait, en dépit de la forme de l'ethnique, s'appeler plus vraisemblablement Ἀστραίουῦσσα (ou Ἀστραίουῦς) qu'Ἀστραίουσσα. *Astria* (Pouilloux, *Choix*, p. 104) paraît exclu."

³ Voir les réflexions de Louis Robert, *OMS* I, p. 424.

⁴ La cité d'Aréthousa n'est pas localisée avec précision: les commentateurs hésitent entre une localisation septentrionale, à la frontière entre Macédoine et Thrace, et l'Eubée. La discussion est résumée par A.G. Woodhead, *The Athenian Agora*, XVI. *Inscriptions: the decrees*, Princeton, 1997, p. 62. L'enregistrement d'Aréthousa entre Erétrie et Carystos tendrait néanmoins à privilégier la piste eubéenne.

⁵ On a souvent voulu y voir le nom détruit de Jason de Phères: cf. *infra*, n. 23. Sur la question, voir (pour les publications les plus récentes), M. Jehne, *Iasons Symmachie mit Athen und das Mitgliederverzeichnis des 2. athenischen Seebunds*, *ZPE* 89, 1991, p. 121–134 et M. Dreher, *Hegemon und Symmachoi. Untersuchungen zum zweiten athenischen Seebund*, Berlin, 1995, p. 136, qui adoptent cette thèse.

112	Ἄνδριοι [Τ]ήνιοι [Ἔσ]τιαῖς Μυ[κ]όνιοι		Κορήσιοι Ἐλαιούσιοι
116	Ἀντισσαῖοι Ἐρέσιοι Ἀστραιούσιοι	124	Ἀμόργιοι Σηλυμβριανοί[ι] Σίφνιοι Σικινῆται
120	Κείων Ἰουλιῆται Καρθαίεις	128	Διείς ἀπὸ Θράκης Νεοπολίται ⁶

On voit que sont mentionnées ici des cités situées dans l'espace insulaire égéen ou des cités littorales du nord, depuis la Thrace jusqu'à la Propontide et, si l'on exclut nos Ἀστραιούσιοι, jusqu'à la ligne 122 sont indiquées exclusivement des cités insulaires. A partir de cette ligne, le graveur ne semble plus guère s'être préoccupé de distinguer les origines géographiques puisque cohabitent des cités cycladiennes et septentrionales. Cela revient à dire que, selon toutes probabilités, c'est dans ces deux parties du monde grec qu'il faut chercher notre ethnique mystérieux. Reprenons l'ordre de la pierre.

Andros, Ténos, Histiée, Myconos forment un premier sous-ensemble très cohérent: les trois îles se touchent presque et Histiée est la dernière des cités eubéennes à intégrer la Confédération; elle avait été la plus récalcitrante aussi⁷. Puis viennent deux cités de Lesbos, Antissa et Erésos, qui s'ajoutent donc aux deux plus importantes cités de Lesbos, déjà membres de l'Alliance, Mytilène et Méthymna. Entre elles et trois cités de l'île de Kéos – la quatrième, Poiassa, a été enregistrée sur la face principale du décret de telle sorte que l'on pût croire à une entrée précoce⁸ – viennent donc nos Ἀστραιούσιοι (Fig. 2).

L'île de Lesbos comptait, aux V^e et IV^e siècles, cinq cités: à Antissa, Erésos, Mytilène et Méthymna, il faut en effet ajouter Pyrrha, la plus modeste de toutes. Elle fut membre de l'Alliance puisque, en 369, un décret athénien voté en l'honneur des Mytiléniens prévoit d'inviter au repas d'hospitalité au prytanée, outre les synèdres des Mytiléniens, ceux de Méthymna, Antissa, Erésos et Pyrrha⁹. Notons que l'ordre des cités de Lesbos choisi par le lapicide en 369 correspond très exactement à celui qui prévaut sur la stèle de 377, exception faite de Pyrrha qui n'apparaît pas parmi les membres conservés de la Confédération.

On sait peu de choses de cette cité. L'ensemble des sources à notre disposition a été rassemblé par M. Paraskevaïdis¹⁰. Pyrrha semble disparaître politiquement au III^e siècle, époque pour laquelle nous avons les dernières mentions de son existence en tant que cité indépendante¹¹. Malgré sa faible importance, Pyrrha faisait partie de la Seconde Confédération athénienne comme le prouve l'inscription attestant de l'existence d'un synèdre au Conseil commun de la Ligue: le nom de la cité avait donc été enregistré sur la pierre.

⁶ Je n'évoque pas ici la question du "peuple des Zakynthiens installé à Nellos", ultime communauté mentionnée dans l'inscription, mais gravée d'une main toute différente et placée tout à fait en bas de la tranche.

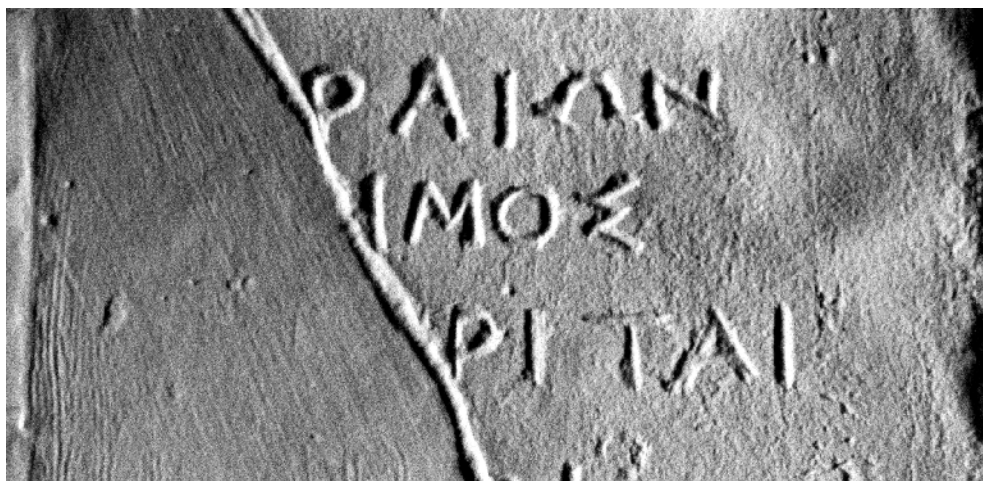
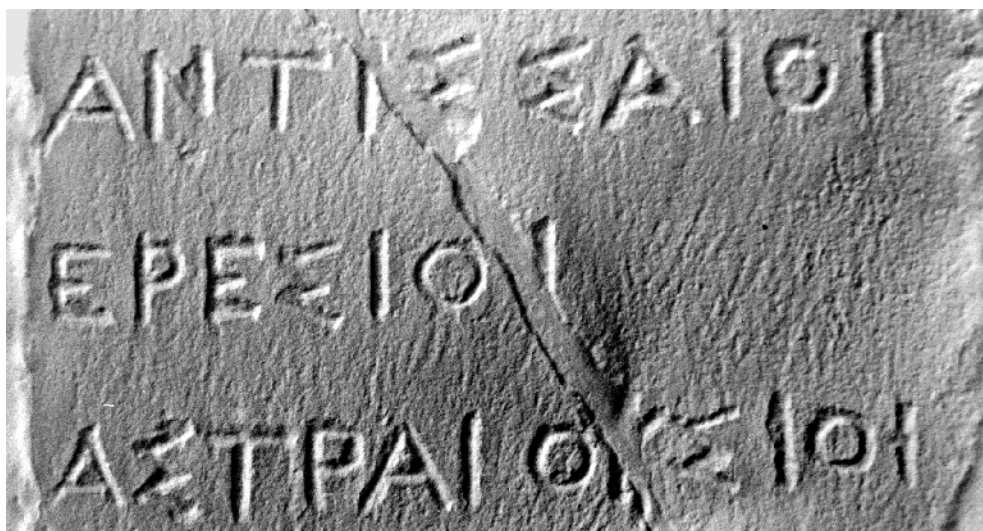
⁷ Diodore, XV, 30, 2–5.

⁸ Sur cette particularité, sur l'expression très spéciale aussi employée par le lapicide pour désigner les Kéiens, avec le génitif pluriel de communauté ethnique, cf. P. Brun, Kéos et ses cités au IV^e siècle av. J.C., *ZPE* 76, 1989, p. 121–138.

⁹ Tod 131 l. 25–30.

¹⁰ Pyrrha, *RE* XXIV [1963], col. 1403–1420. Cf. G. Scuccimara, Note in margine ad decreto di Aristotele (*IG* II² 43 linee 97–98), *RSA* 17–18 (1987–1988), p. 39–53; H. Pistorius, *Beiträge zur Geschichte von Lesbos im vierten Jahrhundert v. Chr.*, Bonn, 1913, p. 38–40; I.D. Kontis, *Λέσβος και η Μικρασιατική της περιοχή*, Athènes, 1978, p. 342–350; G. Labarre, *Les cités de Lesbos aux époques hellénistique et impériale*, Lyon, 1996, p. 196–198.

¹¹ *IG* XII Suppl. 127 c, l. 56; *IG* IV² 97, l. 20.

Fig. 1 IG II² 43 l. 98–100Fig. 2 IG II² 43 l. 116–118 (avec la courtoisie du Musée Epigraphique d'Athènes)

Peut-être se trouvait-il sur la face principale de la stèle, à un endroit aujourd'hui détruit. Cinq à sept cités peuvent en effet être imaginées dans cette importante lacune. Mais, même si cette éventualité ne peut pas être écartée, je ne l'envisage guère¹²: la stèle montre que les cités de Lesbos sont entrées dans l'Alliance par petits groupes, Mytilène et Méthymna, puis Antissa et Erésos. Pyrrha ne devait pas être placée loin des deux dernières.

Et justement, aux lignes 98–99, la tranche du marbre a conservé quelques lettres écrites par une main différente des autres, [.]ραίων [ὁ δ]ῆμος¹³. Pendant longtemps, la communauté savante a restitué là le nom des Corcyréens, [Κερκυ]ραίων [ὁ δ]ῆμος, parce que, sur la foi d'autres inscriptions et d'un passage de Xénophon, l'on sait que Corcyre était l'alliée d'Athènes¹⁴. Mais une révision de la pierre par

¹² La lecture traditionnelle de la ligne 90 donne, après la mention des *Athenitai*, un *pi* non pointé qu'une révision de la pierre interdit de confirmer. Quand bien même cette lettre devrait-elle s'imposer que l'on n'aurait guère de raisons de préférer une restitution plutôt qu'une autre. La lecture Π[υρραίου] est parfois acceptée (J. Beloch, *Griechische Geschichte* III.2, p. 157). Voir les doutes de J.L. Cargill, *Second Athenian League*, p. 36–37.

¹³ Les premiers à relever cette particularité graphique furent W.E. Bradeen et J.E. Coleman, Thera on IG II² 43, *Hesperia* 36, 1967, p. 104.

¹⁴ Tod 126, 127. Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 64. Tod 126 l. 22–24 mentionne l'envoi de synèdres corcyréens.

W. Bradeen et J.E. Coleman en 1967 a permis de conclure à l'impossibilité de cette restitution¹⁵ en raison de la faible place disponible dans la lacune (Fig. 1): il ne pouvait pas y avoir plus de deux lettres et ils proposaient donc de lire [Θη]ραίων [ὁ δ]ῆμος. Une telle hypothèse, conforme aux exigences de l'épigraphe, n'explique certes pas les raisons de la mention du peuple de la communauté en question: l'existence à Théra au IV^e siècle d'un régime démocratique ne justifie pas une telle précision – la plupart des cités membres de l'Alliance ont un tel régime – qu'il faudrait rechercher dans une analyse de la situation interne de la cité en question. Mais je n'insiste pas sur ce point, qui n'est pas l'objet de mon étude.

La relecture de Bradeen et Coleman a ouvert d'autres pistes, dès lors que les Corcyréens étaient hors-jeu¹⁶. Parmi ces pistes, il faut noter celle de G. Scuccimara¹⁷ qui, consciente de la nécessité de placer quelque part les Pyrrhéens sur la stèle, évoquait la possibilité de lire ici [Πυρ]ραίων [ὁ δ]ῆμος. Je ne reviendrai pas sur la difficulté d'expliquer la précision institutionnelle que représente la mention du *dèmos* puisque cet argument peut être opposé à presque toute restitution¹⁸, mais sur celle de la place indispensable pour placer cet ethnique. La révision de la pierre semble devoir écarter cette hypothèse: en raison de la nécessaire restitution [ὁ δ]ῆμος de la ligne 99, de la non moins indispensable restitution [Ἀβδη]ρῖται de la ligne 100 et de la disposition régulière des lettres de la ligne 98, il n'y a pas la place pour plus de deux lettres. Le complément de Scuccimara est rendu plus délicat encore par le fait qu'il nécessite trois lettres larges¹⁹. A mon sens, il est préférable de refuser l'idée selon laquelle les Pyrrhéens étaient mentionnés lignes 98 et 99.

Il me faut revenir maintenant aux Ἀστραίουσίοι: chacun aura déjà compris le sens de mon propos et je vais reprendre les indices allant dans le sens d'une identification de ces inconnus avec les Pyrrhéens. A dire vrai, et je l'ai signalé au début, une proposition voisine avait été avancée par E. Oberhummer dès 1896: "Astraios (?): nicht näher bekannte Stadt (auf Lesbos ?) deren Bürger am zweiten attischen Seebund teilnahmen"²⁰. Cette hypothèse, bien sûr sous-tendue par la suite Antissa – Erésos – Astraioussa, ne reçut pourtant guère d'écho de la part des éditeurs ou commentateurs du texte, moins encore de celle des historiens de Lesbos: sans doute l'impossibilité matérielle – et conceptuelle – de trouver sur l'île une cité inconnue interdisait-elle d'aller plus loin. G. Glotz, pourtant, alla dans ce sens, affirmant à propos des lignes 116–118, mais sans argumentation aucune ni renvoi à Oberhummer que "Antissa, Erésos et Astraioussa (*sic*) complétaient l'adhésion de Lesbos"²¹.

¹⁵ *Hesperia* 36, 1967, p. 102–104 et planche 30.

¹⁶ S. Accame, revenant longtemps après son œuvre majeure sur le sujet a pourtant réitéré la nécessité de restituer dans la lacune le nom des Corcyréens: Note critica sulla lega ateniese del IV secolo a.C., *Ottavo Miscellanea greca e romana*, Studi pubblicati dall'Istituto italiano per la Storia Antica, 33, Rome, 1982, p. 179–188.

¹⁷ G. Scuccimara, *RSA* 17–18 (1987–1988), p. 39–53. Etat bibliographique de la question chez M. Dreher, *Hegemon und Symmachoi*, n. 14 p. 13.

¹⁸ Pas à toutes, en effet, puisque le complément [Φε]ραίων [ὁ δ]ῆμος, proposé par F.W. Mitchel, The rasura of *IG* II² 43: Jason, the Pheraean Demos and the Athenian League, *AncW* 9, 1984, p. 44, aurait l'avantage de pouvoir être compris par opposition au régime tyrannique de Jason de Phères. Mais pour F.W. Mitchell, Jason serait donc bien celui dont le nom a été érasé ligne 111, non point pour des raisons politiques, mais parce qu'il ferait double emploi avec l'entrée du *dèmos* de Phères, ce doublet étant à mettre au compte d'une étourderie du lapicide. Ainsi présentée, cette argumentation paraît difficile à défendre et ce d'autant plus que l'étude de la "main" responsable de ces deux lignes montre qu'elle est originale, non seulement sur la tranche mais sur la stèle dans son ensemble: ces lignes ont donc été gravées seules et rien ne prouve d'ailleurs que, quoique écrites en haut de la tranche, elles aient été les premières. D'autre part, pour admettre l'éventualité d'une gravure postérieure à la mort de Jason en 370, il faudrait adopter celle, tout aussi difficile, d'une stèle qui aurait encore son importance au moment de la mort du Thessalien dont le nom aurait alors été martelé alors que celui des Thébains ne l'a pas été en 371 lorsque ceux-ci sortirent *de facto* de la Confédération.

¹⁹ Je souscris mal à la remarque de G. Scuccimara, *art. cit.* p. 44, selon qui "le tre lettere ΠΥΡ sono sufficientemente 'strette' da poter essere inserite nello spazio disponibile".

²⁰ *RE* II 2 [1896], col. 1796.

²¹ *Histoire Grecque*, III, Paris, 1936, p. 140.

Pourtant, les Pyrrhéens furent des alliés officiels désignant un représentant au *synédriion* et tout nous invite à les imaginer à un endroit ou un autre de la pierre, de préférence non loin des autres cités de Lesbos. De plus, la place sur la stèle IG II² 43 des Ἀστραίουσιοι juste après Antisséens et Erésiens verrait triompher une logique de “bloc géographique” si l’on voyait en eux les Pyrrhéens. Enfin, le décret athénien de 367 en faveur des Mytiléniens retrouverait ainsi la séquence du décret d’Aristotélès, Mytilène – Méthymna – Antissa – Erésos – Pyrrha. J’ajouterai un dernier élément, la comparaison des deux noms. Le nom de la cité, Ἀστραιοῦσσα, bâti sur le substantif ἀστήρ, a un champ sémantique assez voisin de celui de Pyrrha: le *Liddell-Scott* souligne qu’ἀστήρ, dont la signification courante est “astre”, “étoile”, peut aussi s’entendre sous l’acception de “flamme”, “lumière”, “feu”²². Ἀστραιοῦσσα, c’est “la brillante”, “la lumineuse”. Or, le toponyme Πύρρα est construit sur le substantif πῦρ, “le feu” et si je ne mésestime pas le fait que Pyrrha est aussi le nom d’une déesse, fille de Pandore et épouse de Deucalion, ni que bien des sens symboliques peuvent être rattachés à ce nom, on conviendra qu’il y a là une frontière perméable.

Le principal obstacle à cette hypothèse réside d’abord dans le fait que nulle source n’évoque jamais une métonomiasie qui d’autre part serait temporaire puisque Thucydide connaît le nom de Pyrrha²³ et que c’est ce nom qui apparaît en 367 dans le décret voté par les Athéniens pour les Mytiléniens. Un changement de nom n’est pas impossible – les métonomiasies étaient fréquentes²⁴ – et des exemples existent dans l’espace insulaire égéen.

Le premier est celui de la cité de Thermè, l’une des deux communautés occupant, avec Oinè, le territoire de l’île d’Icaria. Cette cité est, avec sa voisine, l’alliée d’Athènes aux V^e et IV^e siècles; même si leurs noms ne figurent pas sur la stèle d’Aristotélès, leur présence parmi les cités débitrices du sanctuaire d’Apollon Délien contrôlé par les Athéniens ne laisse pas planer le moindre doute sur une alliance de fait avec Athènes²⁵. Or, à la fin du III^e siècle, dans un décret de Paros “acceptant l’évangélisme des *Leukophryèna* de Magnésie du Méandre”²⁶, asylie co-signée par la plupart des cités insulaires, les Therméens ont disparu mais, en contrepartie, sont mentionnés des Ἀσκληπιεῖς dans lesquels Louis Robert a reconnu les Therméens en raison de l’existence d’un sanctuaire d’Asclépios et de thermes qui lui étaient associés²⁷. Il est d’ailleurs intéressant de souligner que, dans cette inscription, les Ἀσκληπιεῖς précèdent juste les Οἶν[αῖοι], un peu comme les Ἀστραίουσιοι arrivent juste après les Erésiens dans le décret d’Aristotélès. L’ancien ethnique ne semble pas avoir reparu, mais la colonisation de l’île par les Samiens dans la seconde moitié du II^e siècle fit disparaître jusqu’au nom des deux cités traditionnelles²⁸.

J’ai déjà évoqué les cités de l’île de Kéos ayant adhéré à la Confédération athénienne, Poiassa, Iulis, Carthai, Corèsia. Pourtant, à la fin du III^e siècle, dans le même décret de Paros, manque la cité de Corèsia alors qu’apparaît une cité égéenne inconnue jusque là, Arsinoè. Or, on a pu démontrer qu’Arsinoè et Corèsia ne faisaient qu’une seule et même cité et J.F. Cherry et J.L. Davis ont estimé que le changement

²² Bailly donne un sens identique et renvoie au même exemple: Euripide, *Hélène*, 1131.

²³ Thucydide, III, 18, 1; 35, 1; VIII, 23, 2. Il est néanmoins à remarquer que Diodore, à propos des combats entre Athéniens et Spartiates à Lesbos en 389, nomme toutes les cités de l’île – à l’exception de Pyrrha (XIV, 94). Xénophon, pour le même épisode (*Helléniques*, IV, 8, 28–29), ne parle que de Mytilène et Méthymna, se contentant de parler des autres cités en termes généraux.

²⁴ Un certain Nicanôr avait rédigé un traité “Sur les métonomiasies”: Etienne Byz. s.v. Πάρος.

²⁵ ID 97 l. 12; 98 A l. 13–14; B l. 4–5; 104–9 l. 9.

²⁶ L. Robert, *OMS* I, p. 549

²⁷ *I. Magnesia* 50. L. Robert, *OMS* I, p. 549–568.

²⁸ Une inscription de Samos mentionne οἱ κατοικοῦντες Οἶνην (A. Rehm, *RE* XVII [1937], col. 2190–2191; G. Shipley, *A History of Samos c. 800–188 B.C.*, Oxford, 1987, p. 205). A l’époque impériale, les Σάμιοι οἱ ἐν Ἰκαρίαι κατοικοῦντες font une dédicace à Antonin (L. Robert, *OMS* I, p. 559). L’inscription IGR IV, 968 (Samos) qui mentionne un sanctuaire d’Artémis Tauropole est en fait une allusion au Tauropolion d’Icaria (L. Robert, *ibidem*). Cette inscription mentionne aussi un Romain connu pour avoir secondé Manius Aquilius après la révolte d’Aristonico: les Samiens sont donc à Icaria au plus tard en 129.

de nom avait dû intervenir au moment de la guerre de Chrémonidès, vers 265²⁹. Or, et ce n'est pas sans intérêt, une inscription postérieure, que la graphie permet d'attribuer à la première moitié du II^e siècle avant notre ère, mentionne un *Korèsios*, preuve que la cité a retrouvé son antique nom; d'autre part, Ptolémée, au II^e siècle de notre ère, connaît à Kéos la cité de Corèsia³⁰.

Toute métonymie a une signification politique forte³¹: on peut expliquer la disparition de Thermè par des motifs religieux et le développement hellénistique du culte d'Asclépios, celle de Corèsia par la situation politique du temps et la présence lagide dans l'île. Rien de tout cela ne permet de comprendre une transformation éventuelle du toponyme Pyrrha, mentionné jusqu'en 412 par Thucydide et réapparaissant en 369. Oserai-je, s'il est vrai que je suis allé déjà bien loin, risquer une hypothèse supplémentaire? Théophraste rappelle, à la fin du IV^e siècle, l'incendie d'une grande forêt de conifères autour de Pyrrha à une époque qu'il ne précise pas. Se pourrait-il que, par souci quasi apotropaïque, les citoyens, pour se préserver d'une nouvelle catastrophe, aient décidé de modifier un nom qui leur rappelait trop les événements dramatiques récents en un toponyme plus céleste – mais recouvrant un champ lexical voisin? Et, *in fine*, en allant dans ce même sens d'une forme de refondation politique, serait-ce à cette occasion que Platon adressa aux Pyrrhéens l'un de ses disciples, Ménédèmos, pour réformer leur *politeia*³²? Lorsque l'on se rappelle que les expériences platoniciennes ont rarement été couronnées de succès, on aurait là une raison qui permettrait d'expliquer le retour de l'ancien toponyme quelques années seulement après.

J'ai bien conscience que les obstacles sont nombreux, qui limitent la portée de cette réflexion. Pourtant, il demeure étrange qu'une communauté entièrement inconnue de toutes nos sources, littéraires, épigraphiques, numismatiques, ait été acceptée parmi les Alliés de la Confédération: ce silence total, on en conviendra aisément, a quelque chose d'incongru. Une modification du nom n'est pas, dans ces conditions, inimaginable. Alors, la nécessité de trouver sur la stèle une place pour la cinquième cité de l'île de Lesbos, le voisinage sur la pierre des Antisséens, Erésiens et Ἀστραίουσίοι, l'ordre identique dans lequel les différentes communautés de l'île sont mentionnées dans le décret d'Aristotélès et le décret pour les Mytiléniens, la similitude enfin des deux noms, tout cela constitue un faisceau de possibilités. Ce n'est sans doute pas le problème le plus important de l'épigraphie grecque ni même athénienne, simplement la tentative d'explication de la présence d'un *unicum* dans le texte peut-être le plus important du IV^e siècle athénien.

Université du Maine, France

Patrice Brun

²⁹ P. Graindor, Fouilles de Carthaia, *BCH* 30, 1906, p. 97; L. Robert, *Hellenica*, XI–XII, 1960, p. 146–160; J.F. Cherry – J.L. Davis, The Ptolemaic base at Koressos of Keos, *ABSA* 86, 1991, p. 11–12. Sur la présence lagide à Kéos au III^e siècle, R.S. Bagnall, *The Administration of Ptolemaic Possessions outside Egypt*, Leyde, 1976, p. 141–145. Un autre décret, sans doute contemporain de la guerre de Chrémonidès, parle d'un Arsinoéen honoré par la cité voisine de Carthaia (*IG* XII 5, 1061, l. 8).

³⁰ *IG* XII 5, 531; Ptolémée, III, 14, 23.

³¹ L. Robert, *OMS* I, p. 558.

³² Plutarque, *Moralia*, 1126 c. H. Pistorius, *Beiträge*, p. 55, associe cette intervention de l'Académie après une tyrannie vers 350. F. Lasserre (*De Léodamas de Thasos à Philippe d'Oponte*, Naples, 1987, p. 523–529) considère que Ménédèmos, né vers 390, partit légiférer à Pyrrha, sa cité natale, vers 355. En raison de son âge, il n'aurait alors pu intervenir vers 380–375. Mais Ménédèmos est en général représenté comme un contemporain de Speusippe, né vers 410 (Athénée, II 59 d: *Speusippus of Athens*, Leyde, 1981, p. 7). Diogène Laërce confond dans un même personnage Ménédèmos de Pyrrha et son homonyme, originaire d'Erétie, qui fréquenta Ptolémée, Lysimaque et Démétrios Poliorkète, puisqu'il affirme que ce dernier connut aussi Platon (II, 125).